



COLLECTIVITY

WORKERS'

~~F~~ RIGHTS

# Nos revendications

- Le respect des engagements pris suite aux préavis de grève de mars 2015 et de mars 2016.
- Une fiche de poste pour tous les agents que la C.G.T.G. exige depuis janvier 2015.
- Un entretien professionnel pour chaque agent comme l'exige la réglementation.
- La mise à jour de la carrière des agents depuis 2013.
- Le rattrapage de la C.A.P. 2014, 2015 voir 2016.
- La formation obligatoire des membres du C.H.S.C.T. conformément à la réglementation.
- Le rétablissement des chèques déjeuner pour les employés de la COM travaillant dans les établissements scolaires.

# Trop c'est trop !

Chers collègues, votre carrière est en jeu. Depuis 2014, la Collectivité traîne les pieds pour organiser les réunions des organes de concertation de la Fonction Publique Territoriale.

Par exemple, la C.A.P. (Commission Administratif Paritaire) doit être obligatoirement consultée au minimum 2 fois par an pour les questions relatives à l'entretien professionnel (ex-notation), l'avancement, la promotion interne, la mise à disposition, le détachement, la disponibilité ...

Selon quels critères tel agent sera-t-il promu avant tel autre ? L'ancienneté est-elle plus importante que la qualité du travail fourni ? Pourtant, des avancements, des promotions internes, des mises à dispositions (...), ont eu lieu sans concertation et sans consultation de la C.A.P. (vu registre des actes administratifs). Au dernier simulacre de C.A.P., les convocations sont arrivées hors délais, sans les pièces obligatoires pour étudier les dossiers des agents. **C'EST UNE INSULTE !** Cela démontre le peu de respect de l'exécutif pour le personnel.

**Paritaire**, la C.A.P. est composée à nombre égal de représentants de la Collectivité (des élus) et de représentants du personnel (le syndicat) alors qu'il n'y avait qu'un seul élu présent ce jour là. Cela démontre, encore une fois, le peu d'importance qui est accordé à la carrière des agents ?

D'autant plus que ni le C.T. (Comité Technique), ni la C.H.S.C.T. (Comité d'Hygiène de Sécurité et de Condition de Travail) ne peuvent exercer leur mission en raison de négligences volontaires et répétées à la Caisse Territoriale des Œuvres Scolaires et à la Collectivité.

**Trop de mépris, trop d'injustice,  
trop de discrimination envers les agents !  
TROP C'EST TROP !**

# Appel à la Greve Reconductible

La loi portant sur le Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations (P.P.C.R.) est applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017. A partir de cette date, il sera trop tard pour la rémunération et le parcours professionnel des agents « oubliés » par la Collectivité.

Il s'agit entre autre de la suppression de l'ancienne échelle 3 pour la catégorie C qui sera régie désormais par les échelles 4 et 5 qui composera le nouveau grade C2 et ensuite le nouveau grade C3 de l'échelle 6. Alors que près de 90% des agents de la COM sont de la catégorie C.

Pour plus de renseignements sur votre carrière et votre rémunération, la C.G.T.G. vous invite à venir devant l'hôtel de la Collectivité pour des explications.

Tout le monde est désormais conscient du malaise social et de la discrimination organisée que nous subissons ...

**Chère collègues, votre carrière est en danger.**

Les parachutes dorés seraient-ils réservés à une caste de fonctionnaires ?

**LA C.G.T.G. APPELLE L'ENSEMBLE DES SALARIES A SE  
METTRE EN GREVE RECONDUCTIBLE POUR UNE PREMIERE  
JOURNEE D'ACTION TERRITORIALE :**

**MARDI 24 MAI 2016**

**DEVANT L'HOTEL DE LA COLLECTIVITE**

**A 07.00 AM**